

COMMUNE DE LAVAUT-STE-ANNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2011

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11

Date de la convocation : 12 Juillet 2011

L'an deux mil ONZE,

Et le dix huit juillet, A dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire

PRESENTS : Samir TRIKI – Maire – Raynald BONAVENTURE – Jean-François SAUVESTRE - Adjoints - Laurent CHRIST – Christine CHABOT – Philippe MARTINET Conseillers municipaux délégués - Sébastien LEPILLER – Laurent BIERJON - Joëlle ANTUNES - Benoît REDUREAU –

Absents excusés ayant donné pouvoir : Christine ROY

Absents: Michelle LAFOND - - Alain DENIS - Bruno MANGEMATIN - Nathalie BODEAU

Monsieur Philippe MARTINET a été nommé secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu du dernier conseil municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité

1 - LEGS PAILLHOU – BONS DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Bons du Trésor négociables du Legs Paillhou sont arrivés à échéance au 1^{er} Juin 2011 et qu'il convient d'en renouveler le placement.

Vu le C.G.C.T et notamment ses articles L 1618-1, L 1618-2 et R 1618- 1

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Samir TRIKI, Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité

- décide de placer les fonds provenant du renouvellement de Bons du Trésor négociables pour un montant de 14 909.70 € - quatorze mille neuf cent neuf euros soixante dix centimes – pour une durée d'un an
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette situation

2 - LEGS PAILLHOU – BAIL DE LOCATION PAVILLON DU PONT DU GARDE

Le Conseil d'Administration du Legs Paillhou a loué à Mademoiselle Mélanie DOS SANTOS le pavillon du Pont du Garde à compter du 1^{er} Mars 2011.

Le loyer a été fixé à 320 € par mois

Vu l'état des lieux, le Conseil d'Administration a négocié avec Mademoiselle DOS SANTOS la gratuité de 3 mois de loyer – du 01.03 au 31.05.2011 – en compensation des travaux à effectuer sachant que les matériaux seront fournis par le Legs Paillhou

Ayant entendu, l'exposé de son rapporteur, Monsieur Samir TRIKI – Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme la décision du conseil d'administration du Legs Paillhou concernant les termes du contrat de location octroyé à Madame DOS SANTOS à savoir gratuité des 3 mois de loyer et mise à disposition des matériaux en contrepartie des travaux de réfection à effectuer
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette situation

3 – Décision Modificative Budget commune –

Le conseil municipal, considérant le budget primitif 2011 approuve à l'unanimité la modification ci-après :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 183 : Réseau de voirie	8 000,00	021 (021) : Virement de la section fonct	6 600,00
2151 (21) - 184 : Réseaux de voirie	11000,00	1324 (13) - 191 : Etats et établissements	200,00
21578 (21) - 184 : Autre matériel et outil	-4000,00	1328 (13) : Autres	1200,00
2183 (21) - 128 : Matériel de bureau et info	300,00	1641 (16) - 183 : Emprunts en euros	150,00
2188 (21) - 128 : Autres immobilisations	350,00	1641 (16) - 184 : Emprunt en euros	11000,00
2188 (21) - 128 : Autres immobilisations	3000,00		
2188 (21) - 137 : Autres immobilisations	500,00		
	19150,00		19150,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section investiss	6 600,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunér	4 000,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	300,00	74718 (74) : Autres	1500,00
65748 (65) : Subv autres organismes	200,00	7484 (74) : Dotation de recensement	2400,00
		7485 (74) : Dotation pour titres sécuris	400,00
		752 (75) : Revenus des immeubles	300,00
		7621 (76) : Produits des autres immob. fin.	-1500,00
	7100,00		7100,00
Total Dépenses	26250,00	Total Recettes	26250,00

Parmi les dépenses autorisées par cette décision modificative du budget, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un défibrillateur qui sera installé à la mairie de notre commune. Cette acquisition se fait avec le soutien de Groupama.

4 - TABLEAU DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir et modifier le tableau de l'effectif du personnel communal en vue de la réorganisation des services municipaux et d'une promotion de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte cette proposition de modification
- Modifie et arrête le nouveau tableau de l'effectif à compter du 1^{er} Août - 1^{er} septembre 2011 et au 1^{er} octobre 2011 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- attaché 1 - à temps complet -
- adjoint administratif de 2^{ème} Classe 2 - à temps complet - au 01.10.2011

FILIERE TECHNIQUE

- adjoint technique de 2^{ème} classe 3 - à temps complet -
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe 1 - à temps complet -
- agent de maîtrise 1 - à temps complet -

FILIERE POLICE

- garde champêtre en chef 1 - à temps complet - jusqu'au 31.07.2011
- garde champêtre en chef principal 1 - à temps complet - au 01.08.2011

FILIERE ANIMATION

- adjoint d'animation 1^{ière} classe 1 - à temps complet - au 01.09.2011
- animateur 1 - à temps complet -

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision

5 - CONTRAT AIDE – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les postes de travail dans le cadre de « Contrat d'Accompagnement dans l'emploi » pour intervenir aux différents services communaux compte tenu de divers mouvements dans les équipes suite à différents départs.

Il propose aussi de créer un contrat d'apprentissage avec un agent ayant travaillé dans la collectivité durant 2 années dans le cadre d'un contrat aidé. Un tel contrat lui permettrait de suivre une formation diplômante.

Ouï l'exposé et Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Confirme et arrête donc le nombre de contrats aidés dans la collectivité à
 - 2 contrats accompagnement pour l'emploi - CAE - CUI de 20 Heures hebdomadaire
 - 1 contrat accompagnement pour l'emploi - CAE – CUI de 35 Heures hebdomadaire qui prend fin au 31.08.2011
- Décide de créer un contrat d'apprentissage à compter du 01.08.2011 pour une durée d'un an
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'application de cette décision à signer tous documents en rapport et lui donne tous pouvoirs.

6 - INDEMNITE DE STAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stagiaires a été accueilli dans la collectivité aux Services Techniques et sollicite la réflexion du Conseil Municipal sur une éventuelle indemnité de stage que la collectivité pourrait attribuer à ces stagiaires

- Dylan BLOT – stage aux Services Techniques
du 28.01 au 01 JUILLET 2011 (de façon interrompue)

Considérant la possibilité de pouvoir récompenser cet investissement par le versement d'une indemnité

ET Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer l'indemnité suivante
 - A Dylan BLOT - la somme de 750 €
- Autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme et à signer tous les documents nécessaires à cette décision

7 - DEMANDES DE SUBVENTION FORMULEES PAR LA COOPERATIVE SCOLAIRE et USLL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes formulées par

- la Coopérative Scolaire tendant à obtenir une subvention exceptionnelle pour pouvoir accéder dans le cadre de la Fête du livre à des moments de rencontre avec les auteurs et ce pour les 6 classes de l'école
- et l'association sportive USLL tendant à obtenir une subvention complémentaire pour l'achat de filets

Considérant le bienfondé de ces demandes

et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de participer en prenant en charge une partie de ces dépenses et d'attribuer à c
 - à la coopérative une subvention d'un montant de 150 €
 - à USLL une subvention d'un montant de 265 €
- Décide de prélever ces crédits dans l'enveloppe " DIVERS " affectée au 65748
- Autorise le Maire à mandater ces sommes et à signer tous documents afférents à cette décision

8 - SDE 03 – GIRONNE – FOURNITURE ET POSE D'UN CANDELABRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

FOURNITURE ET POSE D'UN CANDELABRE A GIRONNE

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 4 300,00 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux .Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses (d'un montant total de 3 010,00 €) à hauteur de 271.00 € lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

9 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion avec les services de l'Etat en date du 08 juillet dernier, qui peut se résumer comme suit par

- ⇒ la nécessité de réduire les zones ouvertes à la construction, un PLU devant se concevoir sur 7 ans
- ⇒ la nécessité pour le Legs Paillhou de se garder des réserves foncières en égard aux différents projets de l'Espace LA CHARITE, un pole socio culturel, un pole enfance, un pole santé.

L'enquête publique se déroulera du 6 Septembre au 7 octobre prochain et le commissaire enquêteur tiendra ses permanences les jours suivants :

- ⇒ MARDI 6 SEPTEMBRE 2011 de 09 heures à 12 heures.
- ⇒ MARDI 20 SEPTEMBRE 2011 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- ⇒ MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- ⇒ MARDI 04 OCTOBRE 2011 de 09 heures à 12 heures
- ⇒ VENDREDI 07 OCTOBRE 2011 de 14 heures 30 à 17 heures 30

10 -DISSOLUTION DU SIERM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune était adhérente au SIERM – Syndicat mixte d'études de la région montluçonnaise –et que celui-ci a été dissous le 8 janvier 2008 par arrêté préfectoral.

Ce syndicat disposait au moment de sa suppression d'une trésorerie d'un montant de 14 175.27 €.

Après consultation des services de la Sous-préfecture de Montluçon, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a, dans sa séance du 20 Avril 2011, proposait l'attribution au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en faveur de l'action « SCOT » du solde de trésorerie constaté au moment de la liquidation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve cette proposition de transfert du solde de trésorerie au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour l'action « SCOT »
- Demande à Monsieur le Préfet du département de l'Allier et aux services du Trésor de procéder aux opérations nécessaires à l'application de cette décision
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision

11 – Convention avec la Mairie de Montluçon pour la Semaine Bleue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention sera signée avec la Mairie de Montluçon dans le cadre des actions sociales menées dans le programme de la semaine bleue et qui permettra aux lavaultois de permettre d'assister au spectacle organisé par la ville de Montluçon

12 - CONVENTION AVEC CLUB MICRO INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réfléchir sur une convention de partenariat avec le club micro informatique qui se constitue et qui a pour projet en collaboration avec la commission affaires sociales la mise en place de cours d'informatique en direction des personnes âgées.

Il propose de passer avec ce club la convention annexée qui définira les obligations de chacun en matière d'utilisation des locaux et du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ☐ Accepte la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.

Monsieur TRIKI informe de la formation du club avec

Madame Annick MESSAGER comme Présidente

Madame MARCHAND comme trésorière

Madame FLANDIN comme secrétaire

2 groupes de 10 personnes devraient commencer en octobre prochain – Une convention avec l'Ecole est à mettre en place définissant l'accès au matériel qui sera scindé.

Le ménage a été planifié dans les services d'entretien

13 - Motion DESSERTE FERROVIAIRE

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires,

Considérant que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et Paris représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme "Train d'équilibre du Territoire",

Considérant que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Ile-de-France,

Considérant la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne de Clermont-Ferrand Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune

concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,

Considérant que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,

Considérant que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont-Ferrand Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris Bercy,

Le Conseil municipal de LAVAUT SAINTE ANNE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- se prononce contre le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

14 - RAPPORT D'ACTIVITES 2010 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTLUCONNAISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ☐ Prend acte de ce rapport relatif à l'année 2010

Monsieur Triki rappelle toutes les actions en direction de notre commune, à savoir :

- ⇒ Sports
 - Trail – Cette manifestation n'a pu avoir lieu en raison de la tempête mais l'action était soutenue par la Communauté d'Agglomération
 - Contrôle des buts sportifs
 - Possibilité de s'entraîner à la Loue
- ⇒ Actions culturelles
 - Citons les actions « Dire, lire et conter » « fête du livre » Festival de JAZZ communautaire JAZZ AU FIL DU CHER
- ⇒ Tourisme : Le Moulin de Chauvière continue de diversifier ses compétences pour répondre à la demande toujours croissante
- ⇒ Passeport Jeunes
- ⇒ ASSAINISSEMENT: Poursuite des travaux d'assainissement sur Gironne et BeauRivage – En 2010, on a vu la réalisation de la 2^{ème} tranche à Gironne. Le SIVOM a quant à lui changé la canalisation d'eau.

Monsieur TRIKI sollicitera la Commission TRANSPORT afin que la desserte de la maison de retraite à la Charité soit prise en compte dans le plan global de déplacement dans 2 ans

15 - SERVICES PERI SCOLAIRES – ACCES PAR ADHESION ANNUELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion de nos services périscolaires mis à disposition des familles doit être régie afin de respecter les dernières directives de la CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Il propose l'instauration d'une cotisation annuelle qui conditionnerait l'accès des familles aux services – périscolaires –

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Institue une inscription spécifique des familles aux services périscolaires
- Précise que l'accès aux services ne pourra avoir lieu qu'après validation de cette inscription
- Fixe à 5 € par famille le montant annuel de cette adhésion
- Dit que cette mesure sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2011 et sera reconductible chaque année à la rentrée scolaire lors de toute inscription aux services périscolaires
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette décision

16 – MOTION DE SOUTIEN CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de délibération de motion par FORCE OUVRIERE pour l'avenir du CENTRE HOSPITALIER et propose au Conseil Municipal d'évoquer cette question lors du prochain conseil municipal, la situation connaissant actuellement une évolution.

16 – QUESTIONS DIVERSES

Suite à des sollicitations des parents d'élèves, demandant la réouverture du CLSH – Centre de Loisirs les mercredis après-midi, un courrier va être adressé aux familles avec réponse avant le 15 août prochain. Si nous pouvons prétendre à un effectif minimum de 14 enfants, la réouverture de ce service pourrait s'effectuer dès la rentrée prochaine.

Monsieur Martinet transmet la réclamation de plusieurs habitants du Village du Theil quant aux nuisances occasionnées par certains riverains.

Monsieur CHRIST informe le Conseil Municipal du suivi des travaux de LA CHARITE et de l'arrivée de la grue le 29 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15